

BALADES CULTURELLES DANS LA MÉMOIRE

15^e saison - N° 117 - Dimanche 8 mai 2022

LA MENOFFE La rivière retrouvée

La Ménoffe est un petit cours d'eau affluent de la Clouère, qui la rejoint entre les anciens moulins de Mouzan et Crochet (rive droite), sur le territoire de la Commune de Saint-Maurice (voir le *Cahier N° 9* des « Balades Culturelles dans la Mémoire » : *Quand la Clouère était source d'activités*). Le cours de cette petite rivière a été très fortement dégradé dans les dernières décennies, d'abord par l'établissement d'un barrage illégal et d'un étang ; puis par les effluents calcaires de la carrière du Rochereau.

D'importants travaux viennent d'être réalisés sur son cours inférieur, pour lui redonner un tracé et un écoulement plus propice à la vie de la flore et de la faune, et à la biodiversité en général.

LE CONSERVATOIRE REGIONAL D'ESPACES NATURELS (C.R.E.N.)

Les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) sont des associations relevant de la Loi 1901, agréés par l'Etat et leur Région. Ils ont pour objectif de préserver le patrimoine naturel et ciblent leur action sur des sites remarquables. Entre 2000 et 2020 la stratégie du CEN Nouvelle-Aquitaine s'est concentrée sur certains milieux à forte biodiversité : carrière, landes, zones humides... puis depuis peu, l'association a élargi ses actions aux bocages puisque ceux-ci sont de plus en plus identifiés comme des vecteurs de biodiversité. La stratégie évolue donc en fonction des enjeux environnementaux. Considérant que seule la maîtrise foncière permet la pérennité des actions, les CEN développent une stratégie foncière privilégiant l'acquisition ; pour autant elle n'est pas la seule alternative. Chaque contexte doit



La Clouère et ses affluents

trouver sa maîtrise foncière ou d'usage adaptée : acquisition de parcelles (outil à privilégier), bail emphytéotique, convention de gestion, obligation réelle environnementale (ORE). À noter que le bail rural à clauses environnementales n'est pas un outil foncier ou d'usage. Il formalise, en revanche, un accord sur les pratiques de gestion. Il peut parfois être jugé contraignant pour un exploitant. La contrainte peut alors parfois être plus facilement acceptée dans le cas d'un Prêt à Usage sur Bien Foncier (à titre gracieux). Mettre en gestion ce patrimoine est fondamental pour le

UN LIT TOUT NEUF POUR LA MENOFFE

Le fonctionnement de la Ménéoffe était fortement perturbé en raison d'un étang construit sans autorisation dans les années 70. Le cours d'eau avait alors été déplacé en bord de parcelle, « perché » à l'image de nombreux biefs de moulin ; une buse en détournait le débit à son profit. Les nouveaux propriétaires ont découvert le caractère illicite de l'ouvrage et constaté que l'étang parvenait difficilement à retenir l'eau. Ils ont conduit une étude



La Ménéoffe sur la Carte de Cassini (XVIII siècle)

maintenir dans un état optimal de biodiversité. Établir des partenariats locaux avec des agriculteurs et en particulier avec les éleveurs est souvent gage de succès (...)

En Nouvelle-Aquitaine, le programme Néo Terra offre une opportunité d'action et des fonds pour la préservation des milieux (bocages, zones humides, etc). C'est alors un travail partenarial assidu qui s'est instauré entre le CEN, la SAFER et les communes de la région pour identifier et proposer une gestion foncière adaptée aux enjeux de biodiversité et de l'eau sur le territoire.

géotechnique qui a conclu à la trop grande perméabilité du terrain. En eau l'hiver et au printemps, le site était devenu une zone privilégiée de reproduction pour les poissons, en particulier pour le brochet mais les géniteurs s'y trouvaient piégés, et son assèchement estival condamnait systématiquement les nouveaux nés.

Intéressé par une zone de roselière de 1,5 ha à l'aval de l'étang, le Conservatoire des Espaces Naturels est entré en contact avec le propriétaire. Le projet de supprimer l'étang et de repositionner la Ménéoffe dans son talweg pour augmenter le capital naturel du site les a séduits. En accord avec le syndicat de rivière

qui n'avait pas inscrit cette possibilité de travaux à son programme, le CEN s'est positionné comme maître d'ouvrage pour restaurer la Ménéoffe et effacer l'étang à condition qu'un accord foncier garantisse dans le temps les effets de l'opération.

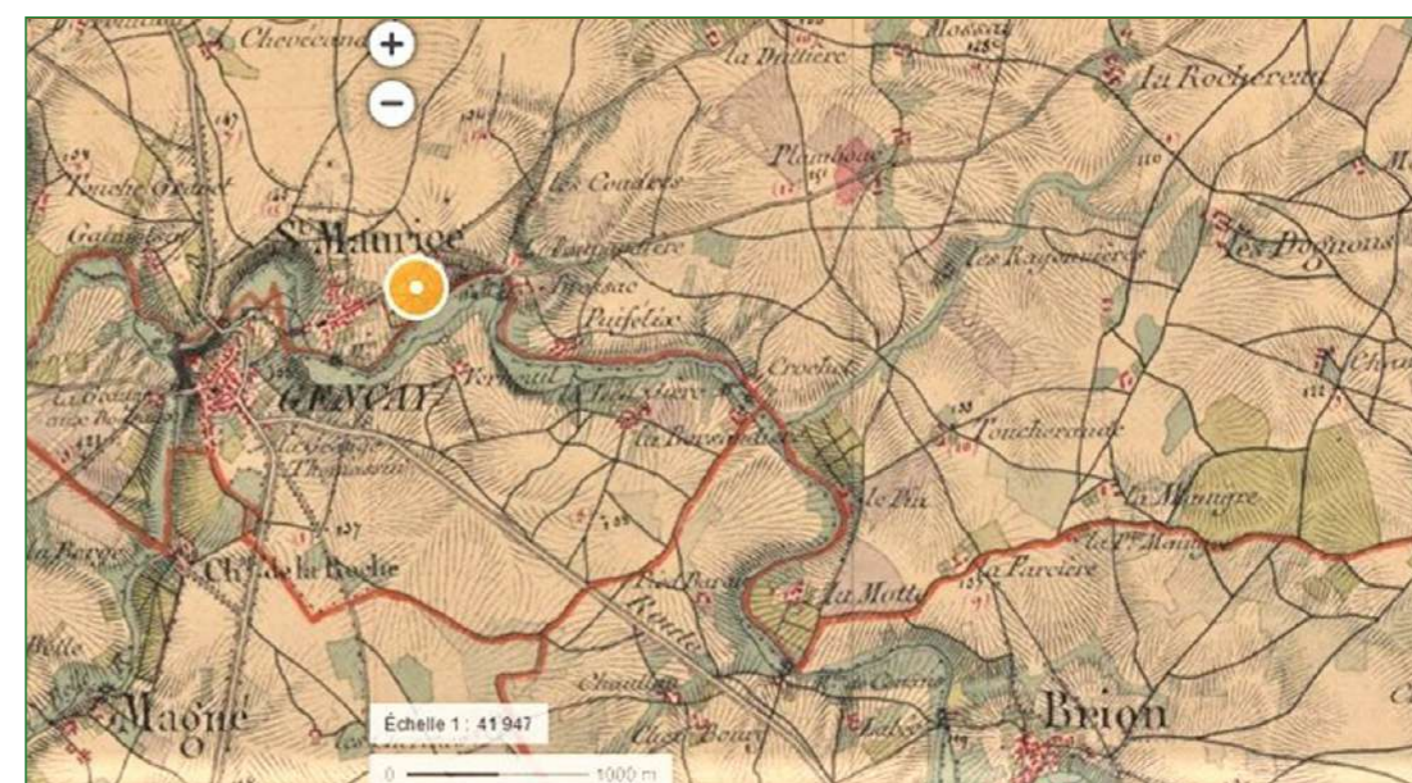
Ne souhaitant pas les déposséder par une acquisition, il a proposé aux propriétaires de signer un bail emphytéotique, dans ce cas conclu pour une durée de 19 ans. Le plan d'eau n'était pas seulement tenu par une digue, il avait aussi été creusé. Les levés topographiques ont révélé qu'il était situé plus bas que le niveau d'eau de la Clouère à laquelle il est connecté. Une remontée de la rivière sur le site était à prévoir, ce qui aurait eu pour effet de recréer un plan d'eau. Cela n'étant pas l'objectif recherché, ce sont environ 8 000 m³ de remblai, issus du site, qui ont été placés au fond du plan d'eau pour le rehausser.

Un partenariat gagnant-gagnant a été conclu avec les agriculteurs environnants afin de mobiliser les pierres de leurs champs, utilisées pour la plus grosse fraction de la recharge granulométrique. L'épierrage a été pris en charge dans le cadre du projet, ils ont, en contrepartie, acheminé les matériaux sur le

site. Avoisinant le kilomètre restauré, le ruisseau de la Ménéoffe a retrouvé un écoulement dynamique et diversifié grâce à l'alternance de fosses et de radiers (sauf sur les 300 m de l'aval sous influence de la Clouère) et bénéficie d'un espace confortable pour se doter de larges méandres dans ce terrain à faible pente. Bien irrigué par le ruisseau, le caractère humide des terrains attenants a largement pu être conservé. Il reste facilement inondable sur un bon tiers de sa surface en cas de crue de la Clouère et devrait évoluer vers un paysage de roselière.

Une régénération spontanée de la végétation et de la ripisylve est ici privilégiée. Cependant, le Syndicat mixte des vallées du Clain sud a planté une cinquantaine d'arbustes afin de diversifier les essences, de consolider les berges plus rapidement et de favoriser la présence d'ombres et de systèmes racinaires, propices à l'installation d'une faune aquatique. De plus, des habitats piscicoles issus de branchages ont été installés et stabilisés avec du câblage, là aussi pour tenter de stabiliser les espèces sur le site.

Le CEN s'est fait accompagner par un bureau d'études pour assurer la modélisation hydro



La Ménéoffe sur la carte d'Etat-major de 1920

lique et la maîtrise d'œuvre, une entreprise en charge du chantier, et de riverains (des agriculteurs) qui ont proposé une gestion du site en pâturage ovin. Cette action a pour cadre le Contrat Territorial Milieux Aquatique Clain Amont, avec pour financeurs principaux l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le fonds européen FEDER et le Département de la Vienne.

Les membres de l'AAPPMA « La tanche de la Clouère » ont manifesté de l'intérêt pour

ce projet afin d'en comprendre les tenants et aboutissants. Une visite a eu lieu sur site le 24 mars 2022, en présence de l'association de pêche, du Député Jean-Michel Clément, d'élus de la Commune de Saint-Maurice, du Syndicat mixte des vallées du Clain sud et du Conservatoire des espaces naturels afin de donner à tous les détails du projet.

Contact : Jérôme LALLEMAND
j.lallemand@cen-na.or



Partenaires du projet :

Financeurs : Agence de l'eau Loire-Bretagne
Région Nouvelle-Aquitaine (Fonds européens FEADER)
Département de la Vienne

L'Agence « Clain-Sud » est intervenue en tant que Conseiller technique (Anne BRANGEON) ; ainsi que l'Agence de la Biodiversité. La Fédération de pêche est intervenue pour la pêche de sauvetage lors du transfert de la MENOFFE dans son nouveau lit.

Maîtrise d'ouvrage : Conservatoire des Espaces Naturels (C.E.N.)



Dossier établi par Pierre CHEVRIER

Sources :

→ J. Bonifait, D. Bourdu, A. Brangeon, J. Lallemand et J.-Ph. Minier, *Paysages en Mémoire*, Université de Poitiers, 2021 [chapitre « La Clouère, une vallée bien occupée ».

→ *La Gazette Rivières*, n° 54, février 2022 (CPIE Val de Gartempe / CS 40005 86390 LATHUS-SAINT-REMY / tmr@cpa-lathus.asso.fr)



Documentation : André BIBAUD (Mairie de Saint-Maurice la Clouère) / J. Jacques CHEVRIER
Mise en pages Fernando COLLA
Centre Culturel - La Marchoise
Mai 2022